

# RECYCLER DANS LE PUY-DE-DÔME



Imprimé sur papier recyclé

## CONSOMMER DURABLE

**L'UFC QUE CHOISIR a adopté, le 19 novembre dernier, son rapport d'orientation 2023 2028 qui va guider les actions de notre association pour les 5 années à venir.**

Achats de seconde main, circuits courts, bio, équitable... de nombreux Français affirment avoir changé leurs habitudes de consommation pour aller vers des marques plus responsables. De quoi réellement changer la donne ? La consommation responsable a été définie en 1994 au symposium d'Oslo comme « une consommation de biens et de services qui satisfait les besoins élémentaires et améliore la qualité de vie, tout en minimisant l'exploitation des ressources naturelles, l'emploi de matériaux toxiques et les émissions de déchets et de substances polluantes tout au long du cycle de vie des produits et des services consommés ».

La consommation engagée recouvre également des modes d'action pluriels, comme le fait de manifester contre la consommation de masse, l'excès de publicité ou le gaspillage alimentaire ; de promouvoir individuellement ou collectivement des modes de vie plus frugaux, privilégiant une consommation plus locale, fondée sur le partage et le recyclage.

**De nouvelles manières de consommer...**

De très nombreuses initiatives se sont déployées, passant par des contrats entre producteurs et consommateurs, des coopératives d'habitats ou des écovillages afin d'expérimenter de nouveaux modes de vie ou projets de société. Ces différents engagements ont en commun de faire de la consommation un mode d'expression de choix militants. Une définition large qui permet d'englober divers mouvements : de protection de l'environnement, de défense de la justice sociale et des droits de l'homme, de lutte contre la mondialisation ou de critique de la société de consommation, mais aussi ceux de promotion de projets de société alternatifs, de défense des modes de vie fondés sur le partage, la solidarité, l'économie circulaire, le mouvement antipublicitaire, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), les circuits courts, le commerce équitable ou encore la contestation de la consommation de masse.

Rappelons la phrase du fondateur de l'UFC QUE CHOISIR, André Romieu, qui ouvre les stages de découverte : « **Choisir, c'est préférer, c'est aussi renoncer. C'est préférer la qualité au**

**nombre, la durée à l'instant, la sauvegarde de la nature à son exploitation, le bien commun à la convenance de certains. C'est ne pas tenir pour légitime tout ce qui est techniquement faisable et économiquement rentable.** »

Nous vous proposons, de retrouver dans les articles de notre bulletin ces modes de consommation durables et nos nouveaux modes d'action avec le consomm'acteur.

Bonne année 2023 à tous.

**Daniel BIDEAU**

### Arverne Consommation



MAGAZINE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE

L'U.F.C. QUE CHOISIR 63

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

QUE CHOISIR Du Puy-De-Dôme

Association loi de 1901

contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr

Directeur de publication et Responsable de publication : **Daniel BIDEAU**  
 Rédacteurs : **Daniel BIDEAU, Christian BAILLY, Gérard QUENOT, Eric GADONNEIX, Didier FABRE, Roger ANGLARET, Gérard MILLET**  
 Conception : **Imprimerie Decombat**  
 Illustrations : **AdobeStock, Pixabay**  
 Imprimerie : **DECOMBAT Cébazat**  
 Tirage : **1 500 exemplaires**  
 Dépôt légal : **1<sup>er</sup> bimestre 2023** N° ISSN 03395291

N° de commission paritaire : **0918G83612**  
 6 numéros par an  
**Toute reproduction, même partielle, de ce magazine est strictement soumise à l'autorisation préalable de l'U.F.C. QUE CHOISIR 63. Papier recyclé**



### POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ U.F.C. QUE CHOISIR 63

**U.F.C. QUE CHOISIR CLERMONT-FD**  
 21 RUE JEAN RICHEPIN  
 63000 Clermont-Fd  
 TÉL. : 04.73.98.67.90

**U.F.C. QUE CHOISIR ISSOIRE-AMBERT**  
 20 Rue du Palais  
 63500 ISSOIRE  
 TÉL. : 04.73.55.06.76



**Permanence téléphonique :**  
 tous les jours  
 de 9h-12h  
 et de 13h30- 17h30

**Accueil** du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

**Sur rendez-vous** pour les adhérents et non adhérents

**Permanence téléphonique :**  
 du lundi, mardi, jeudi de 9h-12h et 13h30-17h30.  
 vendredi de 9h-12h et de 13h30-16h30

**Accueil les membres jours sur R.V.**

**Brassac les mines** premier vendredi du mois  
 Maison France Service : de 9h à 11h

**Ambert** Mairie Annexe : premier jeudi du mois de 9h à 11h

<b>S</b>	<b>LIBRE EXPRESSION</b>	<b>3</b>
<b>O</b>	<b>BON À SAVOIR</b>	
	La TEOM flambe	4
<b>M</b>	<b>DOSSIER</b>	
	Recycler dans le Puy-de-Dôme	6
<b>M</b>	<b>ACTION</b>	
	Dépenser moins et autrement	9
<b>A</b>	<b>ACTION</b>	
	La victoire est belle : SFR rembourse	10
<b>I</b>	<b>ACTION</b>	
	Nos bénévoles racontent. Vous avez dit « enquêtes »	11

	<b>SANTÉ</b>	
	Alimentation et nitrates	12
	Sans médecin traitant, comment procéder	14
	<b>ACTION</b>	
	Rendez-vous Conso de Novembre	14
	<b>INFORMATIONS</b>	
	Radios	15
	Bulletin d'adhésion	15
	Spécial construction	16
	QUELPRODUIT : notre appli gratuite	16

**D**ans le cadre de notre rubrique « libre expression », nous ouvrons nos colonnes à l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement (PdDNE) qui nous livre son ressenti sur le fonctionnement de la commission Consultative de Service Public Local et la Commission de Suivi du site du VALTOM. Cette collectivité publique détient les pleins pouvoirs, compétences cédées par les EPCI et les syndicats inter communaux, détenteurs de la compétence en matière de collecte et traitement propre ou par transfert de la compétence communale.



**Puy de Dôme Nature Environnement (PdDNE)** est une association agréée pour l'environnement. Elle s'intéresse aux problèmes liés à l'énergie, l'eau, l'atmosphère, les déchets, l'agriculture et l'urbanisme. Nos actions se font souvent en partenariat avec d'autres associations, notamment avec l'UFC/Que Choisir en ce qui concerne l'eau et les déchets.

Ainsi, nous préparons et participons ensemble aux réunions de commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du Valtom et de la commission de suivi du site (CSS) de Vernéa/Suez (incinérateur).

On ne peut pas dire que **la concertation et la transparence** soient les premières qualités du président Battut. C'est ainsi qu'il a **refusé de mettre à l'ordre du jour** de la CCSPL du 13/09/2022 le rapport financier de Vernéa/Suez et le rapport de la Cour Régionale des Comptes (CRC AURA).

En ce qui concerne le **rapport financier**, cela est d'autant plus **ridicule** que le document est fourni à la commission de contrôle financier (CCF) qui se réunit juste après la CCSPL. Il

va de soi que le rapport financier est étudié auparavant avec l'UFC/Que Choisir qui représente les associations à la CCF. Il s'agit là d'une **maladroite tentative d'obstruction** du président Battut pour se venger du fait que l'on lui a imposé la mise en place de la CCF prévue dans la loi. On peut y déceler la gourmandise du groupe Suez qui s'attribue des « **frais de siège** » très rémunérateurs. On comprend aisément que le président Battut n'ait pas eu envie de discuter du rapport de la CRC AURA. Ce rapport révèle de **nombreuses non-conformités** aux règles de la gestion des services publics. Il pointe du doigt **l'indigence de l'information des citoyens** parce que le Valtom ne mettait pas sur son site Internet les dossiers soumis à délibération. Il rappelle surtout avec insistance les **défauts de désignation de l'entreprise Vernéa/Suez** dans le cadre de la délégation de service public (DSP) car elle ne répond pas aux critères légaux. Défaut que nous avons déjà souligné il y a plus de 10 ans, aggravé par le fait que l'on a soupçonné une entente entre les 3 candidats dont 2 ont fini par se désister. **Avec un seul candidat en lice, l'appel d'offre aurait dû être annulé et refait.** Le président Battut a fait un « compte rendu » de la CCSPL en conseil syndical du 04/10/2022 ne faisant pas état des remarques des associations, **affichant une grande satisfaction.**

L'UFC QUE CHOISIR qui représente les autres associations à la **Commission de Contrôle Financier (CCF)** a évoqué le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Nous avons cité plusieurs observations de la CRC au cours de la commission de contrôle financier du 13 septembre 2022 qui devraient pourtant interpeller et faire réagir les élus responsables. La chambre régionale des comptes :

- Demande au VALTOM d'établir un plan pluriannuel d'investissements
- Recommande au VALTOM de respecter le code général des collectivités territoriales pour la publication du budget
- Évoque le taux d'exécution relativement faible des dépenses de fonctionnement
- Signale une évaluation exagérée des dépenses imprévues qui ne sont pas utilisées pour l'objet inscrit au budget primitif
- Cite que les provisions pour risques et charges sont utilisées à des fins autres que celles prévues dans la réglementation masquant ainsi certaines décisions de gestion et en interdisant le suivi
- Suggère que le receveur syndical (Finances Publiques) devrait participer aux commissions de service public et de contrôle financier
- S'étonne que le VALTOM finance la charge de l'emprunt que devrait supporter Suez Vernéa
- Constate que les coûts de traitement par habitant sont sensiblement plus élevés dans le territoire du VALTOM par rapport à la moyenne nationale

■ Les observations formulées lors du précédent rapport pour la période 2002/2010 relatif au suivi méthodique des comptes annuels "demeurent pleinement d'actualité" selon la CRC qui rappelle également que "le montage juridique est particulièrement sécurisé" pour l'opérateur VERNEA

■ Etc...

Il nous semble que les règles de fonctionnement de ces deux commissions (CCSPL et CCF) ne correspondent pas à celles rappelées par la CRC dans son rapport.

La commission de suivi du site ne s'est pas réunie depuis plus d'un an.

Nous attendons toujours que le VALTOM nous communique la réponse faite à la Chambre Régionale des Comptes pour chaque observation, le compte rendu du conseil syndical du 21 juin 2021 et des débats qui ont dû avoir lieu entre les administrateurs représentant les syndicats intercommunaux et les EPCI composant le VALTOM.

Rappelons que ces élus ne s'exonèrent pas de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs responsabilités et des populations qu'ils représentent.

**Nous invitons les personnes intéressées (élus, fonctionnaires, particuliers,...) à lire attentivement l'intégralité des observations formulées par la CRC sur le VALTOM et son prestataire VERNEA.. (<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>). Si vous rencontrez des difficultés, rapprochez vous de L'UFC que choisir Clermont-Ferrand qui suit ce dossier.**

## ACTION

**Absence de tri dans les cimetières : toujours pas de récupération sélective des déchets dans les cimetières malgré nos demandes répétées**



## LA TEOM FLAMBE

La semaine Européenne des Déchets (SERD) s'est déroulée du 19 au 27 novembre dernier dans l'indifférence générale et sans réaction particulière de la part des institutions et des élus en charge de ce dossier :

Clermont Auvergne Métropole a voté une augmentation de + 27% de la Taxe d'Enlèvement Ménagère (TEOM) dans une période où l'inflation grignote le pouvoir d'achat des citoyens. Un article sur cette TEOM figure ci-dessous et trouve toute sa place dans la SERD. Nous pensons qu'un plan d'économie aurait été utile plutôt que de toujours choisir le contribuable et usager comme variable d'ajustement pour financer des dépenses inflationnistes. L'argent public ou plutôt l'argent du public est toujours appelé pour couvrir les charges. Rappelons que la totalité de la TEOM est réservée exclusivement au transport et au traitement des déchets et qu'il convient d'en justifier le montant et l'usage.

A l'entrée de l'automne, les feuilles se mettent à tomber mais aussi et surtout les feuilles d'impôt. La taxe foncière

flambe mais on peut surtout remarquer le bond vertigineux de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** pour Clermont Métropole. Un de nos adhérents fait remarquer cette hausse excessive (voir sa feuille d'impôts fonciers ci-jointe). Clermont Métropole (CAM) est dans la moyenne nationale mais les statistiques sont basées sur l'année 2020.

- CAM / TEOM /habitant : 120€ pour une moyenne nationale de 111€
- CAM/ poids déchets 499Kgs /habitant pour 504Kgs pour la moyenne des communes denses
- CAM / cout par tonne 267€/Tonne pour 249€/Tonne en moyenne

**Qu'en sera-t-il pour l'année 2022, Clermont Métropole ayant décidé d'appliquer une augmentation de 28.27%, en moyenne ?**

PROPRIÉTÉS BÂTIÉS

TAXE FONCIÈRE 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communautaire	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Taux 2021</b>	46,60 %	%	2,36 %	0,15 %	7,99%	%	
<b>Taux 2022</b>	46,60 %	%	2,42 %	0,152 %	9,90%	0,384%	
<b>Base Cotisation Cotisation basée</b>	2651 1235		2651 75	2651 4	2651 262	2651	1586
<b>Base Cotisation Cotisation basée</b>							
<b>Cotisation 2021</b>	1195		61	4	205		
<b>Cotisation 2022</b>	1235		78	4	262	10	1586
<b>Variation</b>	+ 3,35 %	%	+ 22,95 %	0 %	+ 27,80 %	- %	

Seules 7 grandes agglomérations ont augmenté leur TEOM en 2022. Avec cette augmentation, on peut affirmer que **Clermont Métropole sera sur le podium des mauvais élèves**. L'UFC QUE CHOISIR invite les élus métropolitains à s'intéresser aux différentes charges qui composent leurs coûts. Le fait de transférer à d'autres collectivités qui sous-traitent plusieurs prestations n'est peut-être pas étranger à cette inflation tarifaire.

La Direction des Finances Publiques rappelle : " le produit de la TEOM, qui découle du taux voté par les collectivités territoriales, ne doit pas être disproportionné par rapport aux dépenses que la taxe doit financer". La taxe demandée aux habitants ne doit pas être la seule variable d'ajustement, les dépenses peuvent être maîtrisées.

Face aux fortes disparités et aux montants parfois surfacturés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que notre enquête révèle, nous avons décidé de permettre à tous les habitants, où qu'ils habitent, de connaître le montant de la taxe d'ordures ménagères dans leur commune.

Notre carte interactive leur permet aussi de savoir si ce montant est compétitif, dans la moyenne, ou trop élevé, et d'évaluer sa pertinence par rapport aux coûts de la gestion des déchets. Libre à chacun ensuite d'interpeller ses élus s'il constate une surfacturation de taxe. Elle ne doit en effet couvrir que les dépenses du service des déchets ménagers.

Clermont-Ferrand

## Clermont-Ferrand

★ ★ ★

**121 €/habitant**

La TEOM prélevée en 2021 est comparable à la moyenne de référence : 116 €/habitant

Cliquez ci-dessous pour plus de détails.

🗑️ Volume
📄 Budget

**Budget à la tonne**

267 €

Le coût est supérieur à la moyenne de référence : 241 €/t (rapport 2020)

✎ Suggérer une modification

LÉGENDE

Map showing Clermont-Ferrand and surrounding areas. Legend: LÉGENDE. Map data © contributors OpenStreetMap, CC-BY-SA



# RECYCLER DANS LE PUY-DE-DÔME

**D**ans notre évolution d'être humain, nous sommes passés d'homo sapiens, à homo « detritus » ... Notre mode de vie voué à la consommation, nous conduit à produire des déchets, au lieu de réparer, recycler et économiser les ressources qui sont loin d'être infinies, comme le pensaient nos aïeux. Il est grand temps de donner un sens à la consommation responsable !

Acteur et promoteur de cette prise de conscience, l'**UFC Que Choisir** propose un état des lieux des recycleries et établissements assimilés du Puy de Dôme, qui participent à l'amélioration du taux d'objets non réutilisés, et aux déchets évités.

## LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Des ressourceries et recycleries, matériauthèques, établissements d'insertion, ou établissements à but d'emploi, ont une activité qui se prête à cette investigation, bien que répondant à des intitulés divers ; cette liste n'est pas exhaustive. Pour simplifier, le terme « **recycleries** » sera utilisé ci-dessous pour désigner l'ensemble des acteurs, bien que certaines activités supplémentaires ne soient pas du tout comparables. Il en va de même pour de nombreux critères : les objets traités, le nombre de personnes employées, leur statut, les partenariats avec les pouvoirs publics, les filières de recyclages, ou les modes de vente, tous ces critères sont spécifiques, et il n'y a aucun modèle de format.

La **vente** se fait le plus souvent en boutique, mais elle peut aussi être itinérante, en camion. Les sites internet sont utilisés à la marge.

Les **acheteurs** ont des profils très variés : certains fréquentent les ressourceries par nécessité, pour le prix des objets proposés, mais on voit de plus en plus des clients ayant la volonté d'un monde plus durable, opter pour l'achat d'occasion et moins de gaspillage. Certains chineurs scrutent également les bonnes affaires, pour des reventes potentielles.



Les **apports d'objets** émanent en grande majorité de dons de particuliers. Ceux-ci préfèrent donner plutôt que jeter un objet en bon état ou nécessitant une intervention légère. Les recycleries font également des collectes, au domicile des demandeurs. Parfois, les entreprises ou les collectivités font des dons, en cas de renouvellement de matériel, de cession, ou autre. Les ressourceries peuvent collecter également les invendus en fin de brocante, ou de vide-greniers. Et certaines possèdent des caissons de collecte sur la voie publique, ou dans des déchetteries, dans le cadre d'accords locaux.

Les **objets mis en vente** varient selon la recyclerie. Les plus courants sont les vêtements, les jouets, le petit électroménager, l'audio, les téléviseurs, l'outillage, des affaires scolaires, les meubles... Cependant certaines recycleries, n'acceptent pas tous ces objets, ou sont spécialisées par exemple dans les meubles professionnels d'occasion, ou les matériaux de bâtiment, pour les matériauthèques.

## QUEL POINT COMMUN ?

Le **point commun des acteurs des recycleries** est une très forte conscience des urgences du monde actuel, en matière écologique, sociétale et concernant l'aide aux personnes en difficulté. Ces structures prodiguent des efforts d'inventivité pour recycler au maximum, remettre en vente (ou en don) des objets délaissés, et diminuer au maximum les déchets ultimes, symboles de l'échec collectif de notre société de consommation.

L'imagination et l'esprit pratique sont les maîtres mots ; la notion de concurrence entre établissements n'est que rarement évoquée, car les recycleries travaillent sur des zones géographiques distinctes et le nombre d'établissements est très faible sur le département. La population ne se rend habituellement qu'à sa recyclerie de proximité, sauf cas particulier de besoin non couvert. Bien qu'il existe un réseau national des ressourceries, et sa déclinaison régionale, les partenariats sont faibles entre établissements. Les bonnes idées, les compétences, la main d'œuvre et les opportunités diverses sont gérées en autonomie, chacun à sa façon et selon ses moyens.

## OBJETS NON VENDUS

Les **objets non vendus**, malgré tous les efforts sont réorientés de différentes façons :

**bradés** à un prix très bas (50 cts ou un euro), vendus au poids... cela permet de renouveler les stocks ! **donnés**

en devanture de la boutique, ou lors d'une campagne spécifique, chacun sa méthode ! **transférés** à un autre établissement plus à même de les vendre. Il peut également y avoir des transferts croisés, selon les pratiques locales ou des reventes à des organismes comme Momox, Recyclivres, Gibert Joseph... qui reprennent certains livres selon leur valeur.

## RECYCLAGE

Le **recyclage** constitue une grande contrainte des recycleries : Il consiste à trier et orienter chaque objet vers la filière appropriée. **Les ferrailles et métaux** sont revendus à des récupérateurs professionnels. **Les habits** non vendables sont repris en ballots, pour en faire des matériaux industriels. **Les plastiques** sont à catégoriser en plusieurs familles : certains sont repris par les filières publiques dans les poubelles appropriées, Toutefois, Jurassik'Plastik collecte certains plastiques et les travaille localement pour en faire de nouveaux objets. **Les cartons et papiers** sont repris par les filières de recyclages traditionnelles. **Les D3E (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique)** sont repris par des filières spécialisées.



Pour toutes ces rubriques, il est bien sûr important de procéder en amont à un tri scrupuleux, sous peine de perdre la valeur résiduelle de ces matières recyclables.

Les déchets ultimes, à limiter au maximum, iront remplir les centres d'enfouissements ou alimenter les incinérateurs, ce contre quoi luttent les acteurs des recycleries.

## DES IDÉES ?

**Les bonnes idées** sont mises en œuvre pour lutter contre le gaspillage, et promouvoir une consommation responsable. Elles émergent ici et là pour valoriser encore plus cette activité : **Lorsqu'on met la main sur une « pépite »**, d'une valeur inhabituelle, ou très spécifique, il faut l'identifier, via des applications comme Google Lens, ou les estimations en ligne Drouot. Puis il faudra trouver le canal de vente approprié : l'utilisation d'applis comme Le Bon Coin ou la plateforme Emmaüs permettent de diffuser l'information. N'étant pas gratuites, ces applis sont à utiliser à bon escient. **Pour un arrivage trop important,**

des partenariats existent ou se créent mais n'entrent que rarement dans le fonctionnement habituel, tant chacun est accaparé par l'activité importante, à son niveau.

**Certains objets « usuels » ont un potentiel de transformation**, dans ce cas, certains acteurs aux doigts de fée, sont capables de rénover ou transformer ces objets ; c'est le cas pour les meubles relookés, les objets décoratifs, ou certains vêtements. Ce potentiel créatif redonne de la valeur esthétique et marchande, à des objets d'apparence banale.

**L'éloignement géographique** des recycleries s'atténue grâce à certains partenariats avec les déchetteries : les personnes ont la possibilité d'y déposer des objets en état de marche, dans des containers dédiés. La recyclerie se charge du ramassage et remettra en vente ces objets.

## AUTRES ACTIVITÉS

**D'autres activités** incombent parfois aux recycleries, au service de la collectivité : Il leur est souvent demandé d'organiser des sessions de sensibilisation au tri, à la revente, et à la diminution des déchets. Souvent pratiquées en milieux scolaires, elles s'adressent également à des collectivités diverses.

La Fresque du Climat, est une formation basée sur le rapport du GIEC. **La solidarité** omniprésente, est sollicitée pour venir en aide à des familles de réfugiés (notamment d'Ukraine), pour aider au logement, à l'équipement et à l'habillement de ces personnes en situation de précarité. Les municipalités apprécient grandement cette aide à l'action collective.

**La réparation** est parfois organisée au travers des **Repair Cafés**, dans la logique de la durabilité, et du partage des compétences.

## NOTRE CONCLUSION

Souvent confrontés à des équilibres financiers difficiles et instables, les acteurs des recycleries ont une remarquable volonté de promouvoir un monde solidaire et durable.

Dans un contexte où les valeurs ne se mesurent pas en termes uniquement monétaires, chacun s'active pour faire perdurer cette activité.

L'organisation en réseau est en soi un facteur de rapprochement et d'entraide pour tous ces établissements, mais qui diffèrent par les moyens et les modes de fonctionnement.

Les acteurs sont de plus en plus nombreux et les filières commencent à exister pour recycler les matériaux de toute sorte.

Cette diversité constitue déjà une richesse importante, mais pourrait encore grandement s'améliorer en élargissant la prise de conscience d'un monde durable à une population plus importante, et notamment à ses représentants institutionnels...

*Tous nos remerciements aux établissements consultés ou visités pour cette enquête.*

*Photos : Emmaüs, Mains Ouvertes, Récup'Dore solidaire, La remise*

## QUELQUES ADRESSES

**Actipole** - 39 Av. du Général de Gaulle, 63300 Thiers - [www.actyroles-thiers.fr](http://www.actyroles-thiers.fr)

**Emmaüs** - 6, rue de l'Ache 63290 Puy Guillaume - [www.emmaus63.org](http://www.emmaus63.org)

**JeRecycle Parc** - 32 Av. Edouard Michelin, 63000 Clermont-Ferrand - [www.jerecycleparc.com](http://www.jerecycleparc.com)

**La Remise** - 5 Lot. le Bourg, 63330 Saint-Maurice-près-Pionsat - [www.ressourcerielaremise.fr](http://www.ressourcerielaremise.fr)

**Les Mains Ouvertes** - 17-19 Rue Pierre et Marie Curie, 63360 Gerzat - [www.mains-ouvertes.fr](http://www.mains-ouvertes.fr)

**Les P'tites Pépites** - 1 Rte de Clermont, 63160 Billom - [www.pepites63.fr](http://www.pepites63.fr)

**Metabatik** - Puy Long, 63000 Clermont-Ferrand - <https://metabatik.fr>

**Nouvelle vie** - 12 Rue Gutenberg, 63100 Clermont-Ferrand - <https://magasin-nouvelle-vie.fr>

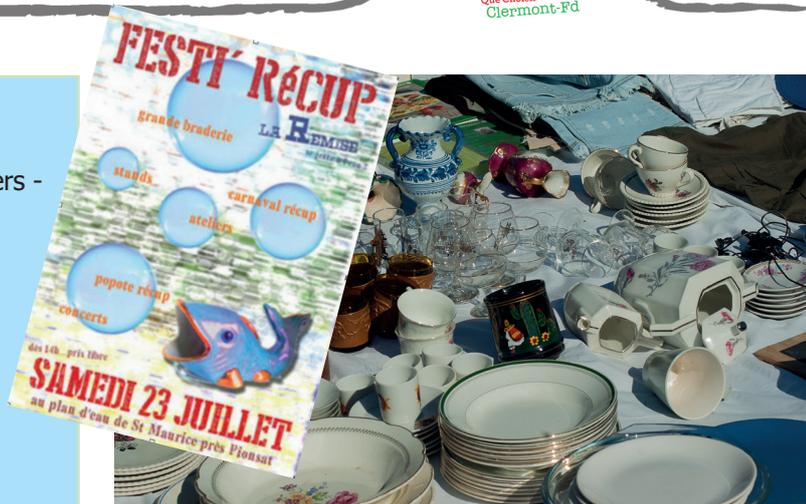
**Récup'Dore Solidaire** - Col Des Fourches, Les Buges, 63890 Saint-Amant-Roche-Savine - [www.recupdore-solidaire.fr](http://www.recupdore-solidaire.fr)

**Recyclerie Madeline** - 66 Bd Etienne Clémentel, 63200 Riom - <http://recycleriemadeline.eklablog.com>

**Renaissance des Objets oubliés** - 13, Place des Dômes 63800 Cournon

**Ressourcerie du Pays d'Issoire**  
14 Imp. Pierre-Georges Latécoère, 63500 Issoire - [www.ressourcerie-issoire.fr](http://www.ressourcerie-issoire.fr)

**Syndicat du Bois de l'Aumône et sa Tik'bou**  
qui remet les objets en service sous forme de troc  
ZI-Les Hautes 63190 Lezoux - [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)



# DÉPENSER MOINS ET AUTREMENT

**P**artout en France, des initiatives permettent de faire des économies, sans renier ni ses valeurs ni son confort. Voici quelques-unes de ces solutions à Clermont-Ferrand.

Les prix à la consommation n'en finissent pas de grimper. En septembre, ils ont encore augmenté de 6,1 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres de l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir. Jamais, depuis 30 ans, ils n'ont connu une telle flambée. Le coup de chaud concerne tous les secteurs : l'alimentaire, les produits d'hygiène et de beauté, le gazole... et, à l'approche de l'hiver, l'explosion des tarifs de l'énergie fait craindre le pire. Pour s'adapter, les Français limitent leurs déplacements et leurs sorties, baissent le chauffage... Ils mangent, en outre, moins de poisson, de viande rouge, de fromage, et se rendent plus souvent qu'avant dans les hypermarchés et chez les hard-discounters. Parfois même, ils achètent moins. D'après l'institut d'études Kantar, 65 % des ménages auraient réduit leur quantité de nourriture.

## ROGNER SUR SA QUALITÉ DE VIE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Pourtant, face à ce renchérissement du coût de la vie, une autre voie existe. Des initiatives grâce auxquelles on peut consommer mieux et moins cher fleurissent un peu partout. Certes, un grand nombre d'entre elles ont émergé avant la hausse des prix. Leur principal objectif : participer à la protection de l'environnement ou créer du lien social. En ces temps d'inflation galopante, le fait qu'elles permettent également de dépenser moins prend tout son sens. La majorité de ces démarches vient du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et, pour Thimothée Duverger, le directeur de la chaire Territoires de l'ESS à Sciences-Po Bordeaux (33), cela n'a rien d'étonnant, car « l'ESS est l'économie de la sobriété, du local, de l'humain, et elle s'inscrit pleinement dans la transition écologique ».

Ces initiatives ont beau être dans l'air du temps, elles ne rencontrent pas forcément le succès. « D'abord, le problème, c'est qu'elles sont dispersées et peu visibles, nuance Hugues Sibille, le président du think tank le Labo de l'ESS, qui œuvre à la promotion de l'économie sociale et solidaire. Ensuite, elles entrent en concurrence avec des entreprises lucratives très puissantes alors qu'elles sont peu orientées business. Et elles sont confrontées à une population ambivalente, qui réclame des modes de production plus respectueux des hommes et de la planète, mais qui souhaite aussi un magasin de hard-discount proche de chez elle. »

L'autre point noir de l'ESS ? Son financement. La plupart de ces démarches sont largement soutenues par la puissance publique à coups de subventions, dont la pérennité dépend du bon vouloir des élus locaux. Trouver un modèle économique stable s'avère indispensable si l'on souhaite leur assurer un avenir. « L'ESS a des solutions pour résister, à court et moyen terme, à la crise que nous traversons depuis cinq ans. Mais il faut qu'elle change de modèle sur le long terme. Afin que cela soit possible, l'État doit apporter son soutien à



l'ESS », affirme Marthe Corpet, la responsable des affaires publiques d'ESS France. En attendant, Que Choisir est allé à la rencontre de ces acteurs engagés pour mettre en lumière leurs initiatives. Et, pourquoi pas, faire naître des vocations.

## LE CIRCUIT DES ÉPICERIES COOPÉRATIVES

De larges baies vitrées éclairent les travées de la supérette. Lilian, un trentenaire, rectifie l'alignement des paquets de pâtes et de riz sur les étagères en bois. Derrière une vitrine réfrigérée de fromages, Françoise, « jeune retraitée », recommande « les petits chèvres et les délicieux yaourts » d'une éleveuse.

À la caisse, on se tutoie en échangeant des nouvelles. Les clients et le personnel sont chez eux, car ils sont tous adhérents de la **Coop des Dômes**<sup>1</sup>, située à Clermont-Ferrand (103 Rue d'Aulteribe). Moyennant une cotisation annuelle de 5 à 25 € (au choix) et une permanence de deux heures et demie par mois, ils ont accès à plus de 2 000 références. « L'idée a été lancée par un groupe d'amis, en 2016, raconte Stéphanie, membre historique de la structure. L'objectif était de se procurer des produits alimentaires locaux de qualité, mais sans les payer trop cher, en circuit court. Nous avons ouvert fin 2018. Il nous a fallu deux ans pour concrétiser le projet. » Deux ans au cours desquels les bénévoles montent d'abord un groupement d'achats en commun, avant de trouver un lieu dans le nord de Clermont-Ferrand.

## DEUX SALARIÉES ET DES BÉNÉVOLES

La Coop des Dômes, à Clermont-Ferrand (63), fonctionne grâce à ses adhérents bénévoles et cherche à promouvoir les circuits courts. Les adhérents tissent aussi des liens.

La coopérative compte 250 adhérents, dont 200 s'engagent activement pour la faire tourner. Ce sont surtout des retraités ou des jeunes adultes sans enfants – les familles sont rares, car l'offre, pas assez large, ne répond pas à tous leurs

besoins. Deux salariées, Sandrine et Nathalie, présentes en permanence, assurent la continuité, mais tout le monde apporte sa pierre à l'édifice en fonction de ses goûts : l'un préfère mettre les marchandises en rayon, l'autre, servir les fromages à la coupe... « *Nous ne sommes pas dans une boutique traditionnelle : tout est plus long, les gens peuvent oublier, d'une perm à l'autre, comment faire* », sourit Sandrine. Certains évitent de tenir la caisse. « *Même si nous sommes bénévoles, il faut être rigoureux. On a déjà refusé une livraison de poissons parce qu'ils étaient à 6 °C au lieu de 4 °C. La chaîne du froid doit être respectée !* », rappelle Stéphanie.

Un petit groupe se partage des tâches plus chronophages : démarchage et suivi des fournisseurs, entretien du local, comptabilité, gestion des adhérents et communication. « *On vient à la coop pour la qualité des produits, pour l'éthique. Afin d'échapper à l'emprise de la grande distribution et de l'hyperconsommation. Aussi parce que c'est convivial, énumèrent les volontaires. Et pour les prix.* »

Une étude réalisée il y a deux ans montre que les tarifs des fruits et légumes, presque tous bios, sont, en moyenne, 35 % moins élevés que leurs équivalents en grandes surfaces ou en boutiques bios. Côté épicerie, ça coûte environ 10 % moins cher, à l'exception de quelques produits locaux. Des tarifs possibles grâce au bénévolat et à l'absence d'intermédiaires entre le point de vente et ses fournisseurs. « *Nous effectuons un travail de sélection important sur l'origine des aliments et leur composition* », explique Sandrine.

Près de 70 producteurs de la région, agriculteurs et artisans, approvisionnent le magasin en lait, yaourts, viande, charcuteries, etc. Si les autres articles proviennent d'industriels, pour la plupart en bio, **les produits**



**ultratransformés** sont rares. « *Chacun peut écrire ses remarques et proposer de nouvelles références dans un cahier de suggestions, à disposition à la caisse* », ajoute-t-elle.

Pour alléger le travail des adhérents, quelques dizaines de bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus. L'organisation, peu coercitive, ne pénalise pas ceux qui manquent à leurs obligations – elle préfère fonctionner sur la base du volontariat. Car l'engagement dans le projet collectif reste le moteur de la Coop des Dômes. « *Il est nécessaire que le consommateur se réapproprie son alimentation et le lien avec les producteurs* », conclut Étienne, un autre bénévole. Un besoin partagé : il existe désormais plusieurs dizaines d'épiceries coopératives ou associatives en France.

1 : <https://www.coopdesdomes.fr>

Source : [quechoisir.org](http://quechoisir.org)

## LA VICTOIRE EST BELLE : SFR REMBOURSE

A la suite des dysfonctionnements répétitifs de sa ligne ADSL, de l'impossibilité pour SFR de fournir le service prévu au contrat et de l'usage abusif du terme « fibre » notre adhérente résilie son contrat en août 2022.

Pour régularisation de son dossier SFR lui réclame la somme de 813.64€.

UFC Que Choisir Clermont Ferrand est intervenu auprès du Service Recours Consommateurs SFR pour défendre les intérêts de son adhérente et demande le remboursement de l'intégralité de la somme de 813.64 € pour les motifs suivants :

- **Le professionnel a une obligation de résultat dans la fourniture du service.** Il est responsable des dysfonctionnements rencontrés lors de l'exécution des services contrat (*Cour de cassation, 19 novembre 2009, pourvoi n° 08-21645*).
- Notre adhérente disposait en réalité d'une terminaison en câble coaxial et non de la fibre et, depuis le 1er juin 2016, **un arrêté oblige les opérateurs à indiquer, lorsque que c'est le cas, que le raccordement au domicile n'est pas en fibre jusqu'à l'abonné.**

Réponse SFR en date du 18 novembre 2022 par mail :

**SFR informe notre adhérente avoir procédé à la mise place d'une régularisation de la somme de 813.64€.** Cette somme correspond à ce qui suit :

- Régularisation de la somme de 60,17 euros qui couvre l'indisponibilité des services TV du 04/05/2022 au 06/08/2022.
- Régularisation de la somme de 753,47 euros qui correspond aux frais de résiliation et pénalités d'engagement facturés le 28/08/2022.



# NOS BÉNÉVOLES RACONTENT VOUS AVEZ DIT « ENQUÊTES »



## Bonjour, depuis combien de temps exercez-vous l'activité d'enquêteur pour UFC Que Choisir ?

J'exerce cette activité depuis quelques années.

## Aviez-vous une idée de cette activité particulière avant votre venue en tant que bénévole au sein de l'association ?

Pas vraiment, sinon à travers quelques échanges avec d'autres bénévoles.

## Qu'est-ce qui vous plaît dans cette activité ?

J'apprécie la diversité des sujets traités (relevés de prix, ou bien client « mystère »), ainsi que la souplesse d'organisation permise. En fait, cette activité nécessite assez peu de temps personnel.

La multiplication des points d'enquête simultanés sur l'ensemble du territoire national, avec un scénario unique, donne une force incontestable aux constats effectués, et par conséquent aux articles publiés par UFC Que Choisir.

## Eprouvez-vous parfois des difficultés dans cet exercice ? Lesquelles ?

Il est effectivement parfois difficile de ne pas se faire repérer, notamment lors des relevés de prix, qui comprennent parfois plusieurs dizaines de produits à rechercher.

Dans le cas des enquêtes sous forme de client « mystère », je crains parfois de ne pas être assez crédible, et j'essaie de ne pas oublier telle ou telle observation demandée.

## Selon vous, quelles sont les principales qualités nécessaires pour être un bon enquêteur ?

Je pense qu'il faut tout d'abord être assez organisé et rigoureux, afin de bien respecter les consignes du scénario.

Il faut également savoir rester discret, et le plus naturel possible.

## Avez-vous une anecdote particulière à nous raconter ?

Lors d'une enquête sur les dispositifs de bronzage en institut de beauté (séances préventives avant un séjour au soleil), la gérante de l'établissement, ayant elle-même un pied-à-terre aux Antilles, m'a donné tout un tas de conseils et bonnes adresses à découvrir. Finalement, arrivée à 10 mn de la fermeture de l'établissement, je suis restée plus d'une heure ! Souvenir très sympathique.

## Avez-vous suivi la récente formation dispensée par les responsables nationaux de l'Observatoire de la consommation ?

Oui, d'autant que c'est une formation rare dans notre région

## Quels ont été les points positifs selon vous ?

Dispensée directement par ceux qui conçoivent et exploitent les enquêtes au niveau national, cette journée m'a permis de beaucoup mieux comprendre tout le cheminement d'une enquête, de sa conception à son exploitation finale.

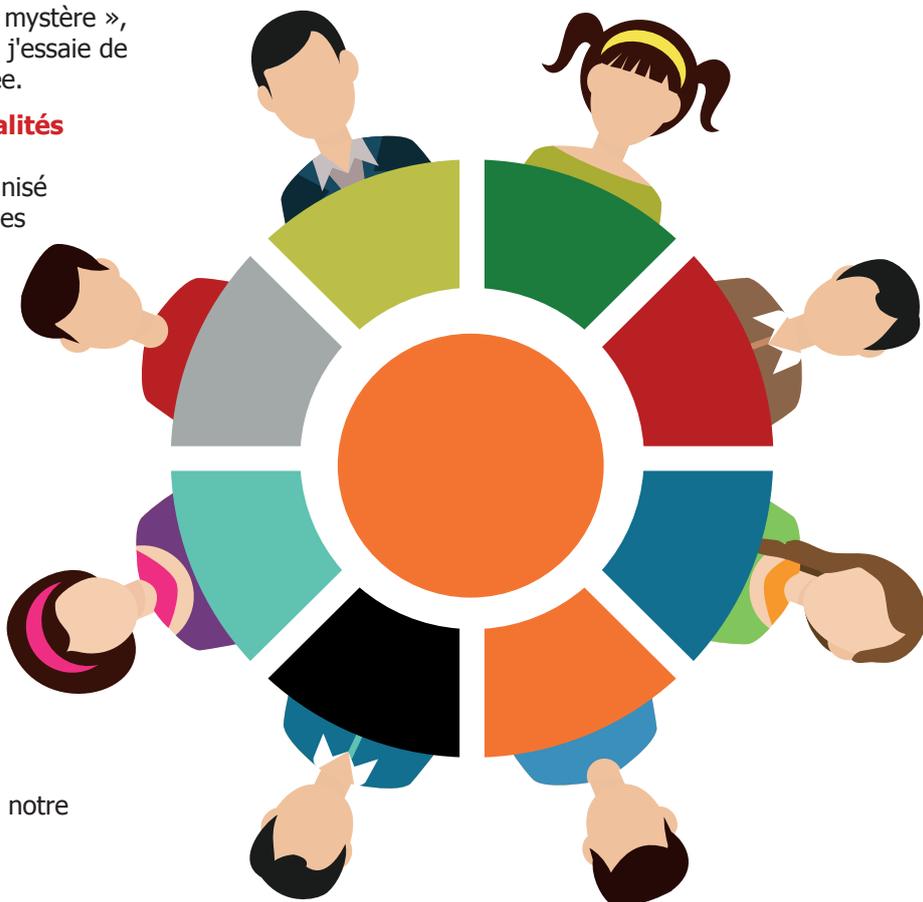
Cela m'a aidé à appréhender toutes les contraintes liées à la conception, et notamment les délais incompressibles entre la décision et la réalisation des enquêtes, puis la publication des résultats.

En fait, la réalisation de l'enquête sur place ne représente qu'une toute petite partie de la chaîne, même si elle reste fondamentale, dupliquée à plusieurs centaines de cibles de manière simultanée sur l'ensemble de la France.

Cette formation nous a aidé, je pense, à saisir l'importance de notre rôle d'enquêteur de proximité.

## Que diriez-vous à un bénévole éventuellement intéressé par l'activité d'enquêteur ?

Je dirais qu'il ne faut pas hésiter à rejoindre l'équipe. C'est une activité très intéressante et diversifiée. Elle mobilise assez peu de temps, mais s'avère très utile pour mieux appréhender les pratiques commerciales.



# ALIMENTATION ET NITRATES

**U**n plan d'actions pour l'automne : c'est l'engagement qu'avait pris par le gouvernement, suite à la publication, le 12 juillet dernier, du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), confirmant le lien entre l'ingestion de nitrites et/ou de nitrates ajoutés dans les charcuteries et le risque de cancer colorectal. Cette expertise conforte les associations mobilisées depuis deux ans et demi pour obtenir leur interdiction définitive. En jeu, la santé de tous les consommateurs.

A Rarement un rapport a suscité un tel suspens. Les experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ne l'ont pas caché, parlant, par la voix de Matthieu Schuler, directeur général délégué de l'Anses, d'une « forte attente », lors de la présentation mi-juillet du document de 300 pages, intitulé *Evaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites*.



## ASSOCIATION CONFIRMÉE AVEC LE CANCER COLORECTAL

En la matière, l'Anses ne laisse aucune place au doute. « *Il existe des associations positives entre l'exposition aux nitrites ou aux nitrates dans les charcuteries et le risque de cancer colorectal* », confirme Matthieu Schuler, faisant référence aux travaux du Centre de recherche contre le cancer (CIRC) qui, dès 2015, alertait déjà sur ce lien. Et le risque est d'autant plus important que l'exposition est élevée. À noter que l'Anses évoque aussi des « associations suspectées », en ce qui concerne d'autres risques de cancers (du sein, des ovaires, de l'estomac ou encore pédiatriques).

Les nitrites et les nitrates sont des additifs fréquemment utilisés par la filière des producteurs de charcuteries pour garantir une meilleure conservation des viandes transformées (jambons, saucissons, etc.). Selon un rapport parlementaire daté de 2021, environ 76 % des charcuteries contiennent des composés nitrités, soit des sels enrichis en nitrites et nitrates. Ils sont repérables sous les appellations E249, E250, E251 et E252.



Et l'Anses de souligner que nitrites et nitrates (présents aussi dans les eaux de distribution et/ou les légumes feuilles) interagissent entre eux pour constituer, en excès, des composés nitrosés, jugés « préoccupants » en termes de génotoxicité. L'agence suggère ainsi une révision des doses journalières admissibles (DJA) actuellement en vigueur, qu'elle juge « insuffisantes », dicit Matthieu Schuler, et invite à élaborer « une autre DJA qui prennent en compte les nitrites et les nitrates, mais aussi les composés nitrosés » – mission qui incombe à l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (Efsa).

## SUPPRESSION OU BAISSÉ : DEUX VISIONS OPPOSÉES

Dans l'immédiat, si l'Anses s'en tient à sa neutralité habituelle, ses conclusions ont tout de même le mérite de la clarté, ce dont se félicitent les associations de défense des consommateurs. « *Cette confirmation de la part d'une agence française indépendante justifie plus encore la nécessité de poursuivre notre action, en faveur notamment d'une suppression de ces composés dans l'alimentation* », déclare Amandine Courtin, responsable plaidoyer à La Ligue contre le cancer, engagée aux côtés des organisations Foodwatch et Yuka pour presser les pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités. Ce rapport, de ce point de vue, consolide la mobilisation citoyenne qui soutient les trois organisations, avec plus de 370 000 signatures recueillies à ce jour.

Si Amandine Courtin préfère voir le verre à moitié plein, au regard des avancées enregistrées sur ce dossier, dont le vote le 3 février dernier de la loi relative à la consommation de produits contenant des additifs nitrés, cette dernière n'est toutefois qu'une pâle copie de la proposition de loi déposée fin 2021 par le député du Modem, Richard Ramos, qui prévoyait leur interdiction progressive, à compter de 2023. Au final, le texte adopté par l'Assemblée nationale se limite à une surveillance et un encadrement progressif de la consommation des additifs nitrés.

« *La trajectoire permanente de réduction des nitrites, chère à la Fédération française des industriels charcutiers traiteurs (Fict), l'a emporté sur la trajectoire de suppression* », résume Daniel Bideau, vice-président de l'UFC-Que Choisir, qui





# SANS MÉDECIN TRAITANT, COMMENT PROCÉDER

**S**ollicitez le spécialiste qui vous suit pour une maladie chronique, si tel est le cas : il est parfaitement possible de désigner son cardiologue, son diabétologue ou son psychiatre comme médecin traitant. Aucun obstacle réglementaire ne s'y oppose.

Saisissez le service de médiation de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) sur [Ameli.fr](http://Ameli.fr), dans la rubrique « Droits et démarches selon votre situation » puis « Réclamation, médiation, voies de recours », dans le cas où aucun médecin des alentours ne vous accepte.

Par courrier ou par e-mail, expliquez votre situation, en précisant les démarches que vous avez engagées auprès des praticiens des environs, et les refus qui vous ont été opposés.

C'est important au cas où vous devriez consulter malgré tout, afin d'échapper aux sanctions financières prévues en cas de non-respect du parcours de soins.

Le défaut de médecin traitant entraîne en effet une décote automatique du remboursement : la prise en charge des soins par l'Assurance maladie chute de 70 à 30 %. La participation de la complémentaire santé demeure

identique, mais le reste qui est à charge de l'usager augmente tout de même considérablement. Le médiateur de la CPAM peut aussi vous donner le nom de quelques professionnels à contacter.

**Télé consultez en dernier recours.**

Certes, ce n'est pas une solution pérenne de la pénurie de médecins, mais le médiateur de la CPAM la préconise ponctuellement, dans le cadre d'une structure habilitée, en cas de besoin immédiat pour les personnes exclues du parcours de soins malgré elles.

**Rapprochez-vous d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), si la zone où vous vivez en est dotée.**

Une CPTS regroupe, sur un arrondissement, une ville, une communauté de communes ou une région, des professionnels de santé volontaires, engagés dans une démarche de concertation, de prévention et de réorganisation de l'accès aux soins, en particulier du médecin référent.

Afin d'identifier les besoins les plus pressants, certaines CPTS ont mis en place des formulaires de demande de médecin traitant, transmis aux praticiens de la CPTS. Si une place se libère, l'un d'eux vous contactera directement pour vous en informer.

## ACTION

# RENDEZ-VOUS CONSO DE NOVEMBRE

Le mois de novembre a permis à l'UFC Que Choisir de Clermont-Ferrand d'aller à plusieurs reprises à la rencontre des consommateurs grâce aux Rendez-vous Conso sur des thèmes terriblement d'actualité.

D'abord "Je limite ma consommation d'Electricité», à l'Université Clermont Auvergne **le 15 novembre** et à la mairie de Parent le 25 novembre.

Ensuite "Déjouer pièges et arnaques liés au Démarchage et sollicitations commerciales" **le 21 novembre** au SAMSAH-TSA de Royat dans le cadre d'une journée sur les arnaques.

Vous êtes membre d'une collectivité, entreprise, structure, et vous seriez intéressé par la tenue d'une ou plusieurs séances : **faites nous part de votre souhait en contactant notre Association locale.**

**Correspondant local : Christian BAILLY**

[formation@clermontferrand.ufcquechoisir.fr](mailto:formation@clermontferrand.ufcquechoisir.fr)





Maurice Roulet, Christian Bailly et Daniel Bideau sont en compagnie de Lucie Agostinho de 9 heures 30 à 10 heures pour deux émissions par mois.

Retrouvez-nous sur les ondes :

- Clermont-Ferrand Puy-de- Dôme : 102.5 Mhz
- Clermont-Ferrand Sud : 102.0
- Ambert : 99.5
- Bourg-Lastic : 97.0



L'émission « consommer sans se tromper » tous les lundis à 10 heures, rediffusée le mercredi à 16 heures et le vendredi à 14 heures.

Une émission spéciale « consommer sans se tromper » grand format est proposée le premier vendredi de chaque mois, à 10 heures.

Longueur d'ondes : 97 Mhz



Nous nous retrouvons sur les ondes de Radio Arverne avec la chronique « conso arverne » de Daniel Bideau, tous les mercredis à 8 heures 45.

Longueur d'ondes : 100.2 Mhz



## BULLETIN 1<sup>ère</sup> ADHÉSION et (ou) ABBONNEMENT ANNUEL

NOM : ..... Prénom : ..... N° Adh. : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : ..... Signature : .....

Adresse mail : .....@.....

N° Tél : ..... Date : .....

Espèces  Carte bancaire  Virement  Chèque  Echéance ..... Bul

L'UFC QC ne peut agir que pour ses adhérents.  
Pour adhérer : 3 Formules

- Adhésion à 34 €
- Adhésion + litige 34 € + 11 € soit 45 €
- Adhésion 34 € + Abt à Arverne Consommation 9 € (6 n°) soit au total 43 €
- OFFRE SPÉCIALE - 1 an pour nouveaux adhérents : Ré adhésion 34 € + Abt à Arverne Consommation 9 € (6 n°) + 1er Abt à QUE CHOISIR 22 € (1 an 11 n°) soit au total 65 €

Je verse un DON\* de soutien en plus de la formule choisie ..... €

\* la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

### Les Abonnements

Je m'abonne uniquement à Arverne Consommation (6 n°) :

pour non-adhérents 12 €

pour adhérents 9 €

Je m'abonne pour la 1<sup>ère</sup> fois à la revue QUE CHOISIR

(1 an 11 n°) : 22 € au lieu de 44 €

11 n° + 4 hors série : 31 € au lieu de 62 €

11 n° + 4 hors série + 4 guides pratiques : 45 € au lieu de 90 €

Cochez « la » ou « les » formules choisies

## INFORMATION

### QUELPRODUIT : NOTRE APPLI GRATUITE

L'UFC QUE CHOISIR propose **une nouvelle application ou plutôt trois applications en une**. Son nom : **QuelProduit**. En effet, elle couvre à la fois **les articles alimentaires, les produits ménagers et cosmétiques**, et permet de faire ses courses au quotidien en toute connaissance de cause, en scannant ceux que l'on pense acheter avant de les mettre dans le caddie.

**Finies, les questions comme les mauvaises surprises** que l'on découvre en se penchant sur les ingrédients une fois à domicile ! Quel que soit son usage, chaque référence est évaluée selon ses composants, leur nocivité ou leur innocuité sur la santé. Les habitués de **QuelCosmetic** y retrouveront les fonctions de leur appli, et tous les consommateurs, l'ensemble des informations nécessaires à l'achat de produits plus sains (à terme, l'analyse portera aussi sur leur impact environnemental).

Ainsi, dès que l'on clique sur un article, **QuelProduit** propose des alternatives plus correctes.

Pour éviter les aliments trop gras, trop sucrés, trop salés ou chargés en additifs, repérer les produits ménagers contenant des substances dangereuses ou très allergisantes et utiliser des cosmétiques dépourvus de perturbateurs endocriniens et d'allergènes majeurs, il suffit désormais de télécharger notre application gratuite !

**Vous pouvez télécharger QuelProduit, gratuitement, sur les sites d'achat d'Apple (Apple store) et Android (Google Play Store).**

Dispensé du timbrage Auvergne PIC 63

*Arverne  
Consommation*

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

UFC-QUE CHOISIR 63

21 RUE JEAN RICHEPIN - 63000 CLERMONT-FD



## SPÉCIAL CONSTRUCTION

La 16<sup>ème</sup> édition du SPECIAL CONSTRUCTION de l'UFC QUE CHOISIR 63 est disponible. Cette dernière édition rédigée par Jean Paul DEVAUX, responsable du pôle juridique de l'UFC Que Choisir de Clermont-Fd, intègre de nouvelles informations sur les points clés de la construction. Du plan de financement, le choix de votre terrain, l'étude géotechnique (étude de sol), la recherche d'un constructeur, le permis de construire, les règles d'urbanisme, les experts, le bornage, les différentes assurances et garanties, les différents types de contrats de construction, la réglementation thermique, la réglementation acoustique, la réglementation parasismique, les différents matériaux de construction avec leur impact écologique, les isolants avec leurs caractéristiques dont les



isolants biosourcés, le coefficient de conductibilité thermique, le déphasage, l'inertie, le confort d'été, les normes électriques, le suivi des travaux, jusqu'à la réception avec ou sans réserve. Le guide insiste sur les points clés de la construction : les fondations, la maçonnerie, le traitement contre l'humidité, le drainage, le chaînage, la charpente, la couverture, les vitrages isolants, les réseaux enterrés... Les pompes à chaleur (PAC), le ballon thermodynamique, les poêles à biomasse, le photovoltaïque, les cheminées d'agrément, les inserts avec une alternative écologique, le puit canadien.

**Le Spécial Construction publié par  
l'UFC QUE CHOISIR 63  
Prix 26 € (+7 € 50 de frais d'expédition)**